

la saif

Société des Auteurs
des arts visuels
et de l'Image Fixe



PRIX CAMILLE LEPAGE 2026 Règlement

Article 1

L'Association « Camille Lepage – On est ensemble » a été créée le 20 septembre 2014, quelques mois après la mort de la photojournaliste Camille Lepage en Centrafrique, alors qu'elle réalisait un reportage.

Créée par ses parents Maryvonne et Guy Lepage et par son frère Adrien, cette association a pour but de promouvoir la mémoire, l'engagement et le travail de Camille, mais aussi d'aider et de protéger les photojournalistes travaillant dans les zones de conflit, et de soutenir les populations victimes de ces conflits dans le sens des valeurs qui étaient chères à Camille.

CDP Éditions - Collection des photographes a eu la gentillesse de publier un livre du dernier travail de Camille Lepage en Centrafrique, *République centrafricaine : On est ensemble*. L'intégralité des ventes de ce livre a été reversée par CDP Éditions au profit de l'Association « Camille Lepage – On est ensemble ». Cette initiative a permis pendant deux ans à l'Association « Camille Lepage – On est ensemble » de soutenir une partie de ce prix, doté de 8 000 euros, avec l'aide financière de la SAIF, pour encourager le travail d'un photojournaliste engagé au long cours, désigné ci-après comme « candidat ».

Cette année, pour la dixième fois, le prix est soutenu par la **Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe – SAIF** (dotation de 8 000 euros).

Article 2 – Objet

Le Prix Camille Lepage est attribué sur présentation d'un dossier, tel qu'énoncé à l'article 6, à un photojournaliste en activité, sans restriction d'âge, de sexe ou de nationalité, désirant réaliser un travail personnel à caractère social, économique, politique ou culturel, dans un traitement journalistique. Le projet présenté devra porter sur un reportage déjà débuté et démontrer un engagement personnel fort dans un pays, auprès d'une population, pour une cause, etc.

L'attribution de ce prix est destinée à permettre au lauréat de poursuivre et terminer le reportage photo dont le projet est présenté en vue de l'obtention du prix.

Le prix ne peut être attribué qu'à un seul photographe.

Article 3 – Organisation

Les candidatures sont gratuites.

Le règlement est disponible via le lien suivant : <https://visapourlimage.com/prix-et-bourses/prix-camille-lepage/>

Les dossiers de candidature sont à déposer via le lien ci-dessus, au plus tard le 4 mai 2026.

En cas de besoin, veuillez nous contacter via l'adresse e-mail suivante : camillelepageaward@gmail.com

Il ne sera pas délivré d'accusé de réception.

Article 4 - Conditions

Le jury, formé de personnalités du monde de la photo, se réunira à Paris, mi-juin, pour désigner le lauréat du prix qui sera annoncé et remis lors d'une soirée du Festival Visa pour l'Image à Perpignan, en septembre 2026.

Le lauréat du prix se verra attribuer le montant de la bourse de 8 000 euros en un versement lors de la remise du prix en septembre.

La présence du lauréat à Perpignan en septembre 2026 pour recevoir son prix est obligatoire et à sa charge.

Tout candidat pourra proposer son projet à un autre prix. En cas d'obtention d'un prix avec le même projet avant que le jury du prix Camille Lepage ne se réunisse, le candidat devra en informer Images Evidence et l'association « Camille Lepage - On est ensemble » dès qu'il en aura connaissance. Son dossier de candidature sera soit retiré soit maintenu : il en sera informé par e-mail.

Dans le cas d'obtention du prix, et notamment en contrepartie de la somme de 8 000 euros susvisée, le lauréat s'engage à :

1.- Acheter son reportage au plus tard le 15 avril 2027, de manière à permettre une éventuelle présentation de son travail sous forme de soirée de projection ou d'exposition à l'occasion de la 39^e édition du Festival International du Photojournalisme « Visa pour l'Image – Perpignan » qui aura lieu les trois premières semaines de septembre 2027.

2.- Ne présenter son reportage à aucun autre prix, concours ou bourse avant sa présentation au Festival Visa pour l'Image à Perpignan, en septembre 2027.

3.- Ne pas publier les photographies extraites du travail qu'il aura pu réaliser grâce au prix avant sa présentation au Festival Visa pour l'Image à Perpignan, en septembre 2027, sauf accord préalable entre le lauréat et les organisateurs du prix.

4.- Faire figurer dans les publications et dans toutes les communications concernant le reportage, la mention : « Lauréat du Prix Camille Lepage 2026 soutenu par la Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe – SAIF ».

5.- Autoriser l'Association « Camille Lepage – On est ensemble », Images Evidence et la SAIF à reproduire une de ses photographies, déjà réalisée et choisie en commun accord, sur tout support de communication, dans un format maximum d'un quart de page, dans le cadre de la stricte promotion du « Prix Camille Lepage 2026 soutenu par la Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe – SAIF », pendant la durée d'un an à compter de l'annonce du lauréat.

6.- Autoriser l'Association « Camille Lepage – On est ensemble » et Images Evidence, à reproduire une sélection de trois images - ainsi qu'un portrait du candidat - choisies d'un commun accord avec l'auteur, réalisées dans le cadre de la stricte promotion du Prix Camille Lepage 2026, pendant une durée d'un an à compter de l'annonce du lauréat.

A l'issue du reportage réalisé par le candidat lauréat, une projection ou une exposition pourra être envisagée à l'occasion de la 39^{ème} édition du festival Visa pour l'Image - Perpignan, en septembre 2027. Dans ce cas, les parties se rapprocheront afin d'en déterminer les modalités.

Le candidat lauréat pourra, s'il le souhaite, offrir deux tirages à l'Association « Camille Lepage – On est ensemble » dans le cadre de la promotion du prix ou d'une éventuelle exposition future des différents lauréats, sans aucune utilisation commerciale.

7.- Prévoir dans son budget une assurance le couvrant en cas de problème sur le terrain, tout au long de son reportage. Il sera obligatoire pour le candidat de fournir à l'Association « Camille Lepage – On est ensemble » une attestation d'assurance avant son départ.

En tout état de cause, le lauréat ne pourra pas se représenter au prix pendant trois années.

Article 5 - Jury

Le jury, constitué de professionnels de la photo et d'un membre de la SAIF, attribuera le prix en fonction des qualités professionnelles des candidats, des photographies envoyées et de la pertinence et de l'originalité du projet. Le jury est souverain dans sa décision qui sera rendue à la majorité à l'issue des délibérations. Sa décision est sans appel. Le jury peut décider de ne pas attribuer de prix s'il estime que les candidatures qui lui sont proposées ne justifient pas l'attribution de celui-ci.

Article 6 - Modalités de candidature

Les modalités sont les suivantes :

- Avoir réalisé au moins trois reportages photo achevés (publiés ou non) ;
- Exercer la profession de photojournaliste ;
- Rédiger et parler en français ou en anglais.
- Les images ne doivent pas être réalisées avec l'aide de l'intelligence artificielle générative.

Déposer un dossier de candidature composé de :

1 – Un curriculum vitae.

2 – Une lettre de motivation du candidat comportant un descriptif de son projet de

reportage photo (1 page maximum dactylographiée). Cette lettre ne doit en aucun cas comporter d'éléments permettant d'identifier le candidat.

3 – Un budget prévisionnel de financement du reportage déjà débuté. Les dépenses mentionnées doivent être exclusivement destinées à la réalisation du projet.

N.B. : en cas d'extension du financement du projet par d'autres partenaires, le candidat devra soumettre pour accord les noms de ces partenaires à l'Association « Camille Lepage – On est ensemble », la SAIF et à Images Evidence qui se réservent le droit de ne pas les citer.

4 – Un reportage photo achevé en noir et blanc ou en couleur : entre 10 et 20 images (voir format accepté). Il est conseillé d'envoyer des images de la première partie du projet déjà débuté.

5 – Éventuellement des scans de publications.

6 – Le formulaire de candidature signé.

7 – Une copie d'une pièce d'identité.

8 – Une attestation sur l'honneur d'exercice de la profession de photojournaliste.

Format accepté pour les images :

Merci de déposer un dossier compressé (.zip) contenant les pièces listées ci-dessus via le lien suivant : <https://visapourlimage.com/prix-et-bourses/prix-camille-lepage/>

Fichiers uniquement aux caractéristiques suivantes :

- Format .JPG exclusivement (formats TIFF et EPS exclus)
- Champs IPTC renseignés (légendes uniquement, pas de mention de copyright)
- Format MINIMUM par image : 150 dpi, 1600 pixels de haut x 2400 pixels de large
- Les fichiers images doivent impérativement être nommés et numérotés dans l'ordre souhaité de projection au jury.

NB : LES DOSSIERS NE RÉPONDANT PAS AUX CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES CITÉES CI-DESSUS SERONT ÉLIMINÉS DE LA COMPÉTITION.

- Pour respecter l'anonymat des dossiers, **aucune mention de l'identité du candidat ne doit être apparente dans les champs IPTC des images.**

Article 7 – Responsabilité

L'Association « Camille Lepage – On est ensemble » et Images Evidence se réservent expressément le droit, si les circonstances l'exigent, d'annuler à tout moment et pour quelque cause que ce soit l'attribution du prix au titre du présent règlement.

Article 8 - Dépôt et consultation du règlement

Ce règlement sera adressé gratuitement à toute personne qui en ferait la demande à l'Association « Camille Lepage – On est ensemble » ou à Images Evidence. Seul le droit français est applicable au présent règlement. Seule la version du règlement établie en langue française fait foi en cas de litige.